

FORMATION CONTINUE

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Dd Datadock



L'ÉCOLE DE
DESIGN

Nantes Atlantique

INTRODUCTION

Vous découvrirez lors de votre formation que le **design** est une discipline qui vise à **créer des produits et des services pour des utilisateurs**. Cette discipline cherche à proposer des expériences nouvelles.

C'est dans cet esprit et conscient de votre engagement que nous vous proposons de **vivre au sein de notre école une expérience singulière et enrichissante** qui débouche pour vous vers des horizons nouveaux.

SOMMAIRE

MODALITÉS PRATIQUES ... P.2

- › Accès
- › Hébergements & restauration

NOTRE APPROCHE DU DESIGN ... P.5

NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE ... P.6

NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE ... P.7

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ... P.8

ÉVALUATIONS ... P.10

CONTACT ... P.11



MODALITÉS PRATIQUES

En amont de la formation vous recevrez un lien vers le questionnaire d'auto-positionnement. Il sera transmis au formateur pour qu'il prenne en compte les attentes de chacun.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap merci de contacter Karine Lorient au 02 51 13 89 59 ou par e-mail : k.lorient@lecolededesign.com

Convocation

14 jours avant la formation, vous recevrez une convocation par votre Extrane Digiforma précisant le lieu, les horaires et diverses informations sur votre formation.

Ouverture des locaux

De 8h30 à 18h30

Lors de votre arrivée : présentez-vous à l'accueil de l'école, muni de votre pièce d'identité, afin de récupérer votre badge d'accès à la salle de Formation Continue (*salle Tim Brown C3-19 au 3^{ème} étage du bâtiment*).



MODALITÉS PRATIQUES



HÉBERGEMENTS :

De nombreux hébergements sont possibles en centre ville de Nantes et à proximité de L'École de design Nantes Atlantique.

› Demain & Hotel Conciergerie

9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 44000 Nantes. 02 40 73 85 33

› Appart'Hotel Odalys City - Nantes Cité des congrès

6 place Clémence Lefevre, 44200 Nantes. 02 40 50 56 43

› Hôtel « l'Abat Jour »

17 rue Geoffroy Drouet, 44000 Nantes. 02 40 74 35 95

› autres possibilités : se renseigner auprès de l'office du tourisme de Nantes.



RESTAURATION :

La cafétéria de l'école est réservée aux étudiants et personnels de L'École de design Nantes Atlantique.

Il est possible de se restaurer dans l'un des nombreux points de restauration que comprend le quartier de la création, comme le nouveau Food Hall « Magmaa ».

› Fair-e Restaurant associatif *105 BD de la Prairie*

au Duc 44200 Nantes. 09 55 77 22 08

› Broussaille

8 Rue Magdeleine, 44200 Nantes 02 28 44 90 30

› La Grue Jaune

16 Mail des Chantiers, 44200 Nantes 02 51 82 61 89

(Les frais de restauration sont à la charge de l'apprenant.)



NOTRE APPROCHE DU DESIGN

“ **Le design :
une discipline aux frontières de la création,
de la stratégie et du management.** ”

05

L'École de design Nantes Atlantique est installée sur l'Île de Nantes au cœur du quartier de la création, au sein d'une architecture singulière, lieu de créativité, d'apprentissage et d'ouverture sur le monde.

Notre métier principal est l'enseignement du design par la voie scolaire, par l'apprentissage ou dans le cadre de la formation continue, avec près de 1750 étudiants à la rentrée 2025 et 550 apprenants pour la Formation Continue en 2025.

Acteur majeur de l'enseignement supérieur, L'École de design Nantes Atlantique a construit un programme pédagogique en forte interaction avec l'entreprise.



NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'école privilégie la pédagogie **par le projet**.

Vous allez mettre en pratique les connaissances qui vous seront transmises, afin d'intégrer les approches et compétences suivantes :

CENTRÉE UTILISATEURS :

› apporter des fondamentaux du design, les méthodes et les techniques pour être en mesure de concevoir des services, des produits et des expériences.

SOFT SKILLS :

› trouver une posture personnelle nouvelle tant sur les projets qu'avec vos équipes pour développer le collaboratif.

Cette méthode pédagogique, menée sous la conduite d'un expert métier, vous permet **d'oser changer de posture** et de mieux vous imprégner de l'esprit design.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'École de design Nantes Atlantique est une école privée technique supérieure régie par la loi 1901.

Son conseil d'administration, élu en assemblée générale, est responsable de sa gestion. Le présent règlement fixe les règles essentielles d'organisation et de fonctionnement de l'École de design.

Dans un souci de lisibilité, L'École de design est dénommée « l'École » dans le présent règlement.

Les apprenants s'engagent, dans le cadre de leur formation, à suivre assidûment et avec sérieux les sessions dispensées par l'établissement et à respecter les clauses ci-après du règlement intérieur.

ART. 1 - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les personnes étant dans l'enceinte de l'établissement doivent se conformer aux règles de sécurité et d'évacuation affichées dans les locaux, en cas d'incendie ou d'attaque terroriste. Elles doivent participer aux exercices d'évacuation selon les consignes qui leur seront données.

La sécurité est l'affaire de tous. Les boîtiers rouges et verts (sorties d'urgence) ne doivent en aucun cas être actionnés en dehors du caractère d'urgence pour lequel ils sont prévus. Le bâtiment est équipé de salles de confinement et d'un circuit d'alerte dédié en cas d'attaque terroriste.

ART. 2 - ASSURANCES

Pour des raisons de sécurité, chaque apprenant s'engage à tenir informée l'École de toute éventuelle pathologie pouvant altérer sa maîtrise des outils et des machines qu'il aurait à utiliser au cours de la formation, et qui pourrait entraîner un accident. Toute évolution de l'état de santé de l'apprenant au cours de sa formation, de nature à augmenter les risques d'accident dans le cadre de la formation, devra être transmise sans délai à la connaissance de l'équipe formation continue.

ART. 3 - COMPORTEMENT

Un comportement correct, bienveillant et respectueux d'autrui est naturellement exigé aussi bien dans les locaux de l'École que durant les missions en entreprise et doit être conforme à ce qui se passe lors d'une relation de travail où l'on est en contact avec le public. La plus stricte neutralité politique et confessionnelle doit être observée dans l'enceinte de l'École et dans le cadre des activités qu'elle organise. Aucune discrimination raciale ou sexuelle n'est admise au sein de l'École.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer (cigarettes et cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement et les locaux, y compris dans l'agora, la halle de fabrication et sur les terrasses en toiture. Depuis le 14 janvier 2026, il est interdit de fumer à l'entrée de l'École, sous le préau d'accueil. Cette interdiction s'inscrit dans le périmètre légal de 10 mètres autour des accès de l'établissement, tel que défini par la réglementation nationale. L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de substances stupéfiantes sont strictement interdites. En cas de suspicion de consommation de ces substances, l'École se réserve le droit de refuser l'accès au bâtiment à la personne concernée. Il est également interdit d'utiliser des rollers ou skateboards dans les couloirs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. 4 - RANGEMENT ET RESPECT DU MATÉRIEL

Chaque apprenant est responsable du rangement des espaces de travail, de son propre matériel et de celui mis à disposition par l'École.

L'apprenant est tenu de respecter le matériel qui lui est confié. Toute dégradation volontaire ou involontaire du matériel mobilier et immobilier entraînera le remplacement ou la mise à neuf à ses frais. En cas de perte ou dégradation de matériels audiovisuels empruntés à l'école, l'apprenant s'engage au remboursement du matériel non restitué ou au paiement du montant des réparations.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet personnel dans les couloirs, les salles de cours et les ateliers, l'École ne pouvant être tenue pour responsable des vols et des détériorations qui pourraient être commis.

Il est interdit de laisser tout objet pouvant gêner le passage, afin de garantir la sécurité (notamment en cas d'évacuation)..

ART. 5 - RESTAURATION

Il est possible de se restaurer dans l'un des nombreux points de restauration que comprend le quartier de la création. La cafétéria étudiante, ainsi que celle des permanents n'est pas accessible aux apprenant.e.s. L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de substances stupéfiantes sont strictement interdites.

ART. 6 - TRI DES DÉCHETS

Des bennes (cartons et tout-venant) sont mises à disposition des usagers de l'École. Tous les encombrants doivent y être déchargés. Les poubelles double flux des salles de cours et des ateliers sont prévues pour les déchets tout-venant non encombrants.

ART. 7 - DROIT À L'IMAGE

Chaque apprenant peut accorder à l'école le droit d'utiliser son image fixe ou audiovisuelle dans le cadre de publications faisant la promotion de la formation continue de l'école. L'apprenant doit pour cela signer un accord disponible auprès du formateur.

ART. 8 - ABSENCES ET RETARDS

L'apprenant reçoit une convocation précisant les horaires de début et de fin des journées de formation. Il est tenu de les respecter. L'intervenant est en droit d'accepter ou de refuser un apprenant qui se présenterait en retard. En cas d'absence, l'apprenant doit notifier dès que possible l'équipe formation continue ainsi et son employeur le cas échéant, par e-mail ou téléphone.

ART. 9 - USAGE DES LOCAUX ET CONDITIONS D'ACCÈS

Les locaux doivent être utilisés conformément à leur affectation, à leur destination et à la mission dévolue à l'École. Les usagers doivent veiller à les conserver dans un état compatible à la réalisation de ses missions avec respect du travail des agents chargés du nettoyage.

Ils doivent donc préserver la propreté des locaux et nettoyer les surfaces utilisées (scotch, bandes adhésives, ...). Aucun objet, réalisation plastique ou maquette ne pourra être entreposé sur le sol ou sur les tables pour faciliter le travail des agents chargés du nettoyage. Les usagers s'engagent aussi à respecter l'aménagement des salles (ne pas déplacer le mobilier ni les autres installations pédagogiques). Tout aménagement spécifique des salles doit être soumis à l'autorisation préalable de l'École. Aucune présence étrangère n'est permise dans les locaux sans autorisation expresse de l'École. Les locaux sont ouverts de 8h à 21h45 du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi matin de 8h à 13h, et sont soumis à identification par badge en entrée et en sortie.



ÉVALUATIONS

› Évaluation de l'apprenant

Chaque session est évaluée de manière formative (QCM, questions/réponses, mises en situation, etc.) sur Digiforma, et de manière sommative pour les certifications afin d'attester du niveau de compétences acquis en fin de formation.

Pour le parcours certifiant "Accompagner la transformation par le Design Thinking" il est attendu des apprenants : la rédaction d'un mémoire, à nous adresser 21 jours avant la soutenance par voie numérique. Les apprenants seront évalués devant un jury professionnel 4 mois après le dernier module suivi.

› Évaluation de la formation

En fin de formation, nous demandons à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction à chaud sur la session de formation.

Un deuxième questionnaire est transmis deux mois après la fin de la formation. Il permet d'évaluer les transferts de la formation sur l'environnement professionnel de l'apprenant.

CONTACT

FORMATION CONTINUE

L'École de design Nantes Atlantique

61 boulevard de la Prairie au duc

44200 NANTES

+ (33)2 51 13 50 70

formation-continue@lecolededesign.com